

IEDOM/IEOM - Opérations avec la clientèle résidente I_CLIENRE

Octobre 2009

Présentation

Le tableau I_CLIENRE recense, par agent économique, les opérations faites avec la clientèle résidente outre-mer lorsque le déclarant ne dispose d'aucun guichet bancaire sur place. À l'actif, seules les opérations effectuées avec les particuliers sont recensées alors qu'au passif, les contreparties sont les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les particuliers et les sociétés d'assurances et fonds de pension.

Contenu

Les postes ventilés sont identiques à ceux du tableau CLIENT_RE.

Règles de remise

Établissements remettants

Tous les établissements de crédit présentant une activité totale significative sur l'outre-mer remettent ce gabarit. Cette activité est mesurée en additionnant les encours de crédit, de dépôt, de crédit-bail et de prêts subordonnés avec la clientèle résidente outre-mer. L'activité est réputée significative dès lors qu'elle dépasse au total 150 millions d'euros. La position de l'établissement par rapport à ce seuil n'est pas calculée par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel. L'indicateur d'activité avec les départements et territoires d'outre-mer est servi sur une base déclarative par les assujettis dans une rubrique dédiée du tableau SITUATION.

Territorialité

Le cas échéant, un tableau est établi pour chaque zone d'activité suivante : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros pour leurs opérations en euros (ou en francs CFP selon la localisation du siège social du remettant) et un tableau en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises confondues (francs CFP inclus).

Périodicité et délai de remise

Remise trimestrielle au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté.